

Location de l'exposition «L'astronomie c'est chouette»

Les établissements souhaitant bénéficier d'une ou de plusieurs de ces animations doivent adhérer à l'AAV en tant que personnes morales. Adhésions personne morale 20 €

L'ensemble de cette exposition, composée de 21 panneaux souples et légers au format A0 avec leurs systèmes d'attaches, est disponible à la location pour les personnes morales. Elle peut être complétée par des prestations (commentaires, animations) réalisées par des animateurs du club.

Pour les municipalités versant une subvention de 150 € minimum à l'AAV,

les heures d'animations de nos intervenants ne seront pas facturées.

Seules seront facturées : la location de l'exposition et l'adhésion en tant que personne morale.

Concernant les communes ne versant pas de subvention à l'AAV,

les heures d'animations des intervenants seront facturées 15 € par heure d'animation auxquelles s'ajoutent, la location de l'exposition et l'adhésion en tant que personne morale.

Une seule adhésion « personne morale » sera demandée pour un même «établissement, même si l'AAV fournit plusieurs prestations au cours de l'exercice.

Les frais de l'animateur (repas, hôtellerie et de trajet) sont à la charge de l'établissement demandeur.

Un livret pédagogique de 40 pages résumant l'exposition est également proposé au tarif de : 10 exemplaires pour 140 €, 5 exemplaires pour 80 €, 1 exemplaire pour 20 €.

Dans les communes qui versent une subvention à l'association les services d'un animateur sont gratuits.

Les tarifs de prêts de l'exposition sont les suivants :

Pour les municipalités versant une subvention de 150 € minimum à l'AAV,

Pour les établissements scolaires

- Location de l'exposition : 20 €/jour ou 120 €/semaine.

Pour les autres structures

Pour une location par des établissements autres que scolaires :

- Location de l'exposition : 30 €/jour ou 180 €/semaine.

Concernant les communes ne versant pas de subvention à l'AAV,

Pour les établissements scolaires

- Location de l'exposition : 30 €/jour ou 180 €/semaine.
- Si service d'un animateur pour l'exposition : 90 € / jour.

Repas et frais de déplacements de l'animateur à la charge de l'établissement.

Pour les autres structures

Pour une location par des établissements autres que scolaires :

- Location de l'exposition : 45 €/jour ou 270 €/semaine.
- Si service d'un animateur pour l'exposition : 120 € / jour.

Repas et frais de déplacements de l'animateur à la charge de l'établissement.